



56^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, M. Thomas H. Andrews

Intervention du Luxembourg

3 juillet 2024

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Nous vous remercions pour votre mise à jour orale. Le Haut-Commissaire le répète : la situation des droits humains au Myanmar est en chute libre. L'état de droit est inexistant et la protection des droits humains a été anéantie. La multiplication des frappes aériennes et la poursuite des violences ciblant les civils perpétuent les souffrances de la population. Comble du cynisme de la Junte : des hommes et même des femmes Rohingya, victimes de la persécution qui a culminé dans les attaques génocidaires de 2017, sont à présent enlevé·e·s et enrôlé·e·s de force dans l'armée et envoyé·e·s mourir sur les champs de bataille.

Un retour des réfugiés rohingyas au Myanmar n'est simplement pas possible dans les conditions actuelles et la communauté internationale doit agir en conséquence et soutenir notamment le Bangladesh pour que les conditions de vie dans les camps de réfugiés deviennent dignes.

Monsieur Andrews,

Le dernier rapport du Haut-Commissaire a souligné les importants efforts de la société civile, du mouvement de désobéissance civile et du Gouvernement d'Unité Nationale pour reconstruire la démocratie depuis la base au Myanmar, alors même que la résistance armée remporte des victoires contre le Tatmadaw.

Comment est-ce que la communauté internationale, en particulier les États membres de l'ASEAN, de l'Organisation pour la Coopération islamique et de l'Union européenne, peuvent-ils agir concrètement en faveur de la justice pour les Rohingyas et d'un avenir meilleur pour tous ?

Je vous remercie.